

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis no 04/22 « Rapport de gestion 2021 ».

Présidente : Pasteur Cora

Membres : Aubort Marjorie, Fasel Rachel, Lambercy Valérie, Quinodo Boris

Suppléants : Sandra Schmuki

Orbe, le 29 avril 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission des finances et gestion s'est réunie le mardi 13 avril 2022 au Collège de Chantemerle. M. Quinodo était excusé, Mme Schmuki a fonctionné comme suppléante. Mmes Anne Baumann et Marinette Benoît, du CODIR, Mme Corinne Rauber, boursière de l'ASIOR et M. Laurent Delisle, directeur des écoles primaires, étaient présents. Mme Myriam Schertenleib, Présidente du CODIR, était excusée. Nous les remercions de leur disponibilité et des réponses qu'ils ont fournies à nos questions.

La commission a visité l'école de Chantemerle avec M. Delisle, que nous remercions également pour son accueil. Elle y a constaté les points suivants :

1. La cuisine du Collège est toujours utilisée pour des cours de cuisine, surtout par des élèves du secondaire. Ce local bien entretenu et fonctionnel.
2. La classe de couture est très bien aménagée avec des machines à coudre pour chaque élève.
3. Le réfectoire est utilisé pour les repas de midi qui sont fournis par le restaurant le Gaulois à Croy. Le nombre de repas varie en fonction des jours. Deux accompagnatrices sont présentes à midi, sous la responsabilité de Mme Stéphanie Thévenaz.
4. L'Aula, avec sa salle multi fonctionnelle, amène quelques réflexions. Cette salle pourrait être mieux utilisées moyennant quelques améliorations : le sol (moquette) pourrait être changé et la scène pourrait être rénovée (spots et rideaux). Le point négatif principal est la lumière dans la salle : l'interrupteur se trouve derrière la scène, ce qui n'est pas pratique après un spectacle.
5. L'annexe est très fonctionnelle avec ses salles spacieuses et claires. Ces classes sont occupées par les élèves de 3, 4 et 5^{ème} année. Les élèves de 6, 7 et 8^{ème} étudient dans « l'ancienne » partie. Les locaux disposent tous de tableaux tactiles, qui ont demandé un

gros investissement (env. CHF 10'000.- par tableau) dont une partie financée par l'Etat de Vaud.

6. Le bâtiment de Chantemerle appartient à la Commune d'Orbe, par contre tout le mobilier est propriété de l'ASIOR. La commission fait une petite remarque sur certaines façades qui montrent une fatigue due au temps et au cancer du béton.

L'année 2021 a été frappée par les restrictions du COVID et cela a été difficile au niveau du port continu du masque pour les élèves des classes primaires et le corps enseignant.
Une petite remarque : Certaines façades montre une fatigue du temps, cancer du béton.

La commission tient à souligner particulièrement le travail remarquable du concierge et de son équipe. Le niveau d'entretien, de propreté et de décoration dans l'école et les jardins extérieurs est élevé.

Dans un registre plus général, l'ASIOR a commencé une nouvelle législature avec un nouveau CODIR et de nouveaux délégués. La commission constate que les contacts entre chacune et chacun de même qu'entre les entités est bon et dynamique, propice à l'émergence de nouvelles idées.

En conclusion, la commission de gestion approuve la gestion du CODIR durant l'année 2021, mais fait les observations et les vœux suivants :

Observation no 1 : Placer le vestiaire à l'intérieur d'une classe n'est pas très adéquat d'un point de vue hygiénique (odeurs d'habits mouillés, saleté, etc). Il faudrait pouvoir disposer d'un lieu dédié hors de la classe.

Observation no 2 : Il faudrait remédier à la dégradation de certaines façades du bâtiment (Cancer du béton qui peut mener très vite à une dégradation générale d'un bâtiment).

Vœu no 1 : Dans l'aula, il faudrait trouver une solution pour rendre plus pratique l'accès à un interrupteur pour la lumière dans la salle.

Vœu no 2 : Il serait souhaitable de mettre en place une structure pour que les élèves du secondaire puissent prendre leurs repas ou pique-niquer à l'abri. Cela éviterait qu'ils doivent se déplacer à la Coop ou pique-niquer.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité, invite le Conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal, considérant :

- le préavis 04/22 « Rapport de gestion 2021 » ;
- le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'approuver la gestion du Comité de direction pour l'année 2021
2. De décharger la commission de gestion de son mandat

La Présidente :

Cora Pasteur